



PRÉFET DE L'YONNE

Agir ensemble contre l'illettrisme

**Plan de lutte contre l'illettrisme
dans le Département de l'Yonne**

Fiche actions 2012

Version 2 – 30 août 2012

Agir ensemble contre l'illettrisme

Retenue par le Préfet de l'Yonne comme un axe prioritaire dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale, la lutte contre l'illettrisme représente un fort enjeu départemental qui s'est traduit, fin 2010, par la réalisation d'un diagnostic départemental conduit par la plateforme de lutte contre les inégalités linguistiques (association CLEF).

Le colloque du 8 novembre 2011 a permis de sensibiliser les partenaires et les élus sur les difficultés rencontrées sur le Département de l'Yonne et ainsi engager une véritable réflexion partenariale sur les thèmes suivants : « les dispositifs de formation et la cohérence territoriale » et « du repérage à la prise en charge des publics ».

Suite à cette journée, le comité de pilotage réuni le 6 janvier 2012 a validé la constitution de deux groupes de travail avec comme objectif l'élaboration de fiches actions. Les thèmes des ateliers lors du colloque ont été repris : « les dispositifs de formation et la cohérence territoriale » et « du repérage à la prise en charge des publics ».

Les groupes de travail se sont réunis les 24 avril, 23 mars et 22 mai 2012. Sept fiches actions ont été élaborées et sont proposées dans le présent document.

Ont participé aux groupes de travail :

- Marie-Jeanne CLAVEL, DDCSPP/déléguée du Préfet - Mme BAPTIER, DDCSPP
- Florence PERROT, association CLEF - Mme LAFERRIERE, OFII
- M. FICHOT, Centre du Service National de Dijon
- M. MOREAU, DIRECCTE - M. PERROT, UT DIRECCTE
- Mme LE GUILLARD, conseil général de l'Yonne - M. WOJAS, CNFPT
- M. ROUSSEAU/Mme HUET-MICHEL, COALLIA (ex AFTAM)
- Mme SIDOU, ENTRAIN - Mme CHAILLET-NAHAN, Mission Locale de l'Auxerrois

Le 5 juillet 2012, les membres des deux groupes de travail se sont réunis et ont validé les fiches actions proposées dans le présent document. Mme LENAIN de l'inspection académique a présenté la plateforme de décrochage scolaire.

Agir ensemble contre l'illettrisme

Fiches-actions

ATELIER : LES DISPOSITIFS DE FORMATION ET LA COHERENCE TERRITORIALE

	<i>Page</i>
- Action 1 : Favoriser l'adéquation entre l'offre de formation et la demande pour le dispositif « compétences clés »	4
- Action 2 : Organiser des travaux de mutualisation des pratiques entre les GRETA et le GIP-FCIP	5
- Action 3 : Valoriser les partenariats opérants qui favorisent la cohérence des parcours des apprenants	6
- Action 4 : Réflexion à conduire concernant la mise en place d'actions de formation adaptées aux personnes en situation de handicap (déficience mentale)	7

ATELIER : DU REPERAGE A LA PRISE EN CHARGE DES PUBLICS

- Action 5 : Action expérimentale entre la Mission Locale et le Centre de Service National de Dijon dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)	8
- Action 6 : Favoriser l'information et la formation des acteurs oeuvrant en direction des publics en situation d'illettrisme	9
- Action 7 : Valoriser les actions de lutte contre l'illettrisme menées en direction des demandeurs d'emploi et les salariés	10

SUIVI DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'ILLETTISME SUR LE DEPARTEMENT DE L'YONNE

- Action 8 : Assurer le suivi du plan de lutte contre l'illettrisme sur le Département de l'Yonne	11
---	----

Annexes

- 1/ Cartographie des offres de formation sur le Département de l'Yonne (Données de la plateforme CLEF)	13
- 2/ Dispositif de formation linguistique de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)	19
- 3/ Le dispositif « compétences-clés » (DIRECCTE)	22
- 4/ Données de la Journée Défense et Citoyenneté (Centre du service national de Dijon)	25
- 5/ Présentation des plates formes de Suivi et d'Appui aux jeunes décrocheurs (Inspection Académique)	29
- 6/ Composition des instances	39
- 7/ Glossaire des sigles utilisés	41

Agir ensemble contre l'illettrisme

ATELIER : les dispositifs de formation et la cohérence territoriale

ACTION 1 : Favoriser l'adéquation entre l'offre de formation et la demande pour le dispositif compétences clés

PILOTE : DDCSPP 89 – Mission Politique de la Ville

PARTENAIRE OPERATIONNEL : DIRECCTE

TERRITOIRE : Départemental

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME :

1- Objectif global

- Favoriser l'adéquation entre l'offre de formation et la demande

2- Objectif opérationnel

- Mettre en place des rencontres plus régulières entre la plateforme CLEF et les organismes de formation mobilisés sur le dispositif « compétences-clés » et ainsi fluidifier les entrées sur les actions de formation

DEROULEMENT :

- Mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} juin 2012

EVALUATION :

- Comité de suivi semestriel

INDICATEURS :

- Nombre de personnes accueillies par la plateforme CLEF**
- Nombre de personnes positionnées sur le dispositif compétences clés**

Agir ensemble contre l'illettrisme

ATELIER : les dispositifs de formation et la cohérence territoriale

ACTION 2 : Organiser les travaux de mutualisation des pratiques entre les GRETA et le GIP-FCIP

PILOTE : DDCSPP 89 – Mission Politique de la Ville

PARTENAIRE OPERATIONNEL : DIRECCTE

TERRITOIRE : Départemental

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME :

1- Objectif global

- Organiser des travaux de mutualisation des pratiques entre GRETA

2- Objectif opérationnel

- S'appuyer sur les sites où le GRETA adapte son fonctionnement au besoin des apprenants par le biais d'échanges de pratiques

DEROULEMENT :

- Mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} juin 2012

EVALUATION :

- Comité de suivi semestriel

Agir ensemble contre l'illettrisme

ATELIER : les dispositifs de formation et la cohérence territoriale

ACTION 3 : Valoriser les partenariats opérants qui favorisent la cohérence de parcours des apprenants

PILOTE : DDCSPP 89 – Mission Politique de la Ville

PARTENAIRES OPERATIONNELS : OFII et association CLEF

TERRITOIRE : Départemental

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME :

1- Objectif global

- Valoriser les partenariats opérants qui favorisent la cohérence du parcours des apprenants

2- Objectif opérationnel

- S'appuyer sur les organisations opérationnelles qui permettent un meilleur suivi du parcours des apprenants et par voie de conséquence une évolution plus rapide

- Participation de l'OFII aux comités de pilotage organisés par l'association CLEF

Fiche descriptive de l'organisation entre l'OFII et la plateforme CLEF ci-après

DEROULEMENT :

- Mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} juin 2012

EVALUATION :

- Comité de suivi semestriel

Fiche descriptive « Organisation entre l'OFII et la plateforme CLEF »

* Rappel

Principales missions des plateformes :

- être un **guichet unique** : passage incontournable pour toute personne souhaitant entrer sur une formation linguistique, une formation aux savoirs de base,
- être le **garant de la cohérence de toutes les actions** de formation mises en place sur le territoire en matière de lutte contre les inégalités linguistiques.

Action	Organisation entre l'OFII et CLEF pour le suivi formation des apprenants
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Orienter les apprenants vers des formations adaptées à leurs besoins • Suivre leur parcours tout au long du processus formation au sein de l'organisme • Participer aux bilans de fin d'action
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Information du démarrage de l'action de formation par l'organisme • Envoi par la plateforme d'une liste d'apprenants sélectionnés • Mise en place d'une information collective en amont du démarrage de l'action • Envoi par l'organisme, chaque mois, des émargements pour le suivi des présences • Convocation des apprenants, par la plateforme, si absentéisme répété et signalé par l'organisme • Participation au bilan final de l'action • Décision de continuité (ou non) du parcours formation pour chaque apprenant sur d'autres dispositifs
Public visé	Toute personne relevant du Français Langue Etrangère répondant aux critères OFII
Calendrier prévisionnel	Tout au long de l'année en fonction des actions financées par l'OFII (hors contrat d'accueil et d'intégration)
Durée de l'action	Tout au long de la formation au sein de l'organisme
Lieu	Sur l'ensemble du département

Agir ensemble contre l'illettrisme

ATELIER : les dispositifs de formation et la cohérence territoriale

**ACTION 4 : Réflexion à conduire concernant la mise en place
d'actions de formation adaptées aux personnes en
situation de handicap (déficience mentale)**

PILOTE : DDCSPP 89 – Mission Politique de la Ville

PARTENAIRE OPERATIONNEL : DDCSPP / CLEF

TERRITOIRE : Départemental

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME :

1- Objectif global

- **Engager une réflexion concernant la mise en place d'une offre de formation adaptée aux personnes en situation de handicap (déficience mentale) au regard de la demande grandissante des apprenants (Constat de la plateforme CLEF).**

2- Objectif opérationnel

- **Organiser une rencontre partenariale afin d'envisager des actions de formation adéquates.**

DEROULEMENT :

- **Mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} octobre 2012**

EVALUATION :

- **Comité de suivi semestriel**

Agir ensemble contre l'illettrisme

ATELIER : du repérage à la prise en charge des publics

ACTION 5 : Action expérimentale entre la Mission Locale et le Centre de Service National de DIJON dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

PILOTE : DDCSPP 89 – Mission Politique de la Ville

PARTENAIRE OPERATIONNEL : Mission Locale des Jeunes de l'Auxerrois

TERRITOIRE : Bassin de l'Auxerrois

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME :

1- Objectif global

- Favoriser la prise en charge des jeunes repérés en situation d'illettrisme lors de la Journée Défense et Citoyenneté

2- Objectif opérationnel

- Présence régulière de la Mission Locale des Jeunes de l'Auxerrois lors des Journées Défense Citoyenneté pour favoriser une prise en charge efficiente du jeune

DEROULEMENT :

- Mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} septembre 2012

EVALUATION :

- Comité de suivi semestriel

INDICATEUR :

- Nombre de jeunes JDC suivi par la mission locale

Agir ensemble contre l'illettrisme

ATELIER : du repérage à la prise en charge des publics

ACTION 6 : Favoriser l'information et la formation des acteurs oeuvrant en direction des publics en situation d'illettrisme

PILOTE : DDCSPP 89 – Mission Politique de la Ville

PARTENAIRE OPERATIONNEL : Association CLEF, plateforme départementale de lutte contre les inégalités linguistiques

TERRITOIRE : Départemental

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME :

1- Objectif global

- Favoriser l'information et la formation des acteurs oeuvrant en direction des publics en situation d'illettrisme

2- Objectif opérationnel

- Le site de l'association CLEF (www.clef89.fr) hébergera toutes les informations nécessaires aux acteurs pour assurer une bonne prise en charge des publics en situation d'illettrisme. Récapitulatif des actions de formation sur le territoire. Rôle de la plateforme notamment sur l'axe formation des acteurs

- Le site de la Préfecture permettra de visionner tous les travaux engagés sur la lutte contre l'illettrisme (diagnostic, colloque, fiche actions) et proposera un lien sur le site de l'association CLEF .

- le site du Conseil Général de l'Yonne proposera, sur cette thématique « illettrisme », un lien sur le site de l'association CLEF.

↳ chaque institution sera garante de la mise en œuvre de l'action

DEROULEMENT :

- Mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} juin 2012

EVALUATION :

- Comité de suivi semestriel

Agir ensemble contre l'illettrisme

ATELIER : du repérage à la prise en charge des publics

**ACTION 7 : Valoriser les actions de lutte contre l'illettrisme
menées en direction des demandeurs d'emploi et
des salariés**

PILOTE : DDCSPP 89 – Mission Politique de la Ville

**PARTENAIRE OPERATIONNEL : Association CLEF, plateforme départementale de
lutte contre les inégalités linguistiques**

TERRITOIRE : Départemental

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME :

1- Objectif global

**- Valoriser les actions de formation conduites en direction des salariés et des
demandeurs d'emploi dans les entreprises et les structures d'insertion**

2- Objectif opérationnel

**- *Fiches par actions expérimentales menées dans les entreprises du département
ou les structures d'insertion ci-après***

DEROULEMENT :

- Mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} juin 2012

EVALUATION :

- Comité de suivi semestriel

Fiche descriptive 1

*« Sensibilisation à l'illettrisme et au repérage des situations »
« Structure d'insertion – travailleurs sociaux – pôle Emploi – etc. »*

Action	Sensibilisation à l'illettrisme et au repérage des situations
Domaine	Repères et outils fondamentaux nécessaires à l'accompagnement des publics
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier et partager les données essentielles sur l'illettrisme • Identifier des situations d'illettrisme • Appréhender l'accueil et l'orientation de ces publics • Assurer le suivi des personnes identifiées
Dispositif	Formation alternant apports théoriques et cas pratiques en lien avec la situation professionnelle des participants, présentation d'outils, échanges, d'expériences
Public visé	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnateurs des structures d'insertion • Conseillers Pôle emploi • Conseillers Mission locale • Travailleurs sociaux
Calendrier prévisionnel	Tout au long de l'année en fonction des demandes des structures
Durée de l'action	Une demi-journée
Lieu	Au sein des structures ou dans les locaux des plateformes

Fiche descriptive 2
« Sensibilisation à l'illettrisme et au repérage des situations »
« CNFPT 2012 / 2013 »

Action	Sensibilisation à l'illettrisme et au repérage des situations
Domaine	Repères et outils fondamentaux nécessaires à l'exercice professionnel Sous domaine A1 : Savoirs de base participant à l'intégration dans la vie professionnelle
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier et partager les données essentielles sur l'illettrisme • Mesurer les enjeux de la lutte contre l'illettrisme dans sa collectivité et plus particulièrement dans son service • Appréhender l'impact de l'illettrisme sur la vie quotidienne de l'agent et comprendre le vécu de la personne en situation • Savoir repérer les situations et orienter la personne pour être acteur dans la collectivité et auprès de ses agents dans un contexte professionnel
Dispositif	Formation alternant apports théoriques et cas pratiques en lien avec la situation professionnelle des participants, présentation d'outils, échanges, d'expériences
Public visé	<ul style="list-style-type: none"> • Responsables de services • Chefs d'équipes • Gestionnaires RH ou services formation • Collaborateurs de la Délégation Bourgogne du CNFPT
Calendrier prévisionnel	Tout au long de l'année en fonction des inscriptions
Durée de l'action	Deux jours
Lieu	Auxerre (au sein du CNFPT)

Agir ensemble contre l'illettrisme

ACTION 8 : Assurer le suivi du plan de lutte contre l'illettrisme sur le Département de l'Yonne

PILOTE : DDCSPP 89 – Mission Politique de la Ville

PARTENAIRE OPERATIONNEL : Membres des instances

TERRITOIRE : Départemental

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME :

1- Objectif global

- **Suivi du plan de lutte contre l'illettrisme à l'échelle du Département de l'Yonne**

2- Objectif opérationnel

- **Comité technique semestriel afin d'assurer le suivi et l'évolution du plan départemental en lien avec le plan régional**

- **Comité de pilotage annuel**

DEROULEMENT :

- **Mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} septembre 2012**

EVALUATION :

- **Nombre de comités techniques et de comité de pilotage**

Agir ensemble contre l'illettrisme

ANNEXES

- 1- Cartographie de l'offre de formation sur le Département de l'Yonne
(Données de la plateforme CLEF)
- 2- Dispositif de formation linguistique de l'Office Français de l'Immigration et
de l'Intégration (OFII)
- 3- Le dispositif « compétences-clés » (DIRECCTE)
- 4- Données de la Journée Défense et Citoyenneté (Centre du service national de
Dijon)
- 5- Présentation des plates formes de Suivi et d'Appui aux jeunes décrocheurs
(Inspection Académique)
- 6- Composition des instances
- 7- Glossaire des sigles utilisés

ANNEXE 1

Cartographie de l'offre de formation sur le Département de l'Yonne (Données de la plateforme CLEF)

Cartographie de l'offre de formation linguistique départementale

2012	Intitulé	Financeur(s)	Structure/ organisme	Lieu(x)	Nombre d'heures	Nombre de bénéficiaires	Public(s)	Objectifs
Formation linguistique et insertion professionnelle	Dispositif Compétences clés	DIRECCTE	GRETA-AFI	Tonnerre - Avallon - Migennes - Sens	Selon les préconisations de parcours par le prestataire, entrées et sorties permanentes	variable	Typologie illettrisme, demandeur d'emploi avec un projet professionnel, de niveau VI à V	Action de formation basée sur la participation à des modules: français, mathématiques, NTIC, langue étrangère. Non rémunéré.
	ALIP médiation à l'emploi	FSE - Conseil Régional	IFPA - Forum Formation	Migennes -Sens	Début prévu en septembre 150h de formation linguistique + 12 mois de suivi de parcours vers l'emploi	11 maximum	D'origine étrangère, typologie FLE, demandeur d'emploi, demandeur d'emploi en reprise d'activité ou en contrat précaire ayant un titre de séjour en cours de validité.	Validation des acquis linguistiques et parcours d'insertion en vue d'un accès à l'emploi durable, accès à une formation qualifiante.
	ALIP atelier à visée professionnelle rémunéré	FSE - Conseil Régional	IFPA - Forum Formation	Migennes -Sens	Début prévu deuxième semestre 2012 180h de formation linguistique (soit 6 semaines de 30h) + 140h en entreprise (soit 4 semaines de 35h)	11 maximum	D'origine étrangère, typologie FLE, demandeur d'emploi, demandeur d'emploi en reprise d'activité ou en contrat précaire ayant un titre de séjour en cours de validité.	Validation des acquis linguistiques et parcours d'insertion en vue d'un accès à l'emploi durable, accès à une formation qualifiante.
	Atelier "Code de la route"	DRJSCS	CFC89	Auxerre -Sens	N.C. - Entrées et sorties permanentes	12	D'origine étrangère, typologies analphabétisme et FLE avec un projet d'insertion professionnelle.	Développement de la compréhension orale et écrite de la langue française en relation avec le code de la route.

	Action à visée professionnelle	Conseil Régional	IFPA	Avallon	315 heures dont 105 heures en entreprise	12	Public migrant, demandeur d'emploi, présentant des difficultés de maîtrise de la langue française souhaitant accéder à l'emploi direct ou à une action de formation du dispositif de droit commun	Evaluer le potentiel personnel et professionnel pour s'engager dans une démarche permettant de définir un itinéraire d'insertion professionnelle maîtriser l'environnement local améliorer l'image de soi et la confiance en soi approfondir la connaissance de la langue française en lien avec la recherche d'emploi. Stagiaire rémunéré
Formation linguistique et insertion sociale	Formation CAI (Contrat Accueil et Intégration)	OFII	GRETA - Forum Formation	Tonnerre - Avallon - Migennes - Joigny- Sens	De 6h à 27h hebdomadaires (suivant la disponibilité) pour un total de 20h à 400h	selon préconisations de l'INSTEP	Hommes Femmes de nationalité étrangère, non ressortissant de la Communauté Européenne, en France depuis moins de 2 ans	Acquisition des compétences linguistiques de base à l'oral et à l'écrit. Obtention du DILF
	Formation HORS CAI (Hors Contrat Accueil et Intégration)	OFII	GRETA - Forum Formation	Tonnerre - Avallon - Migennes - Joigny- Sens	De 6h à 27h hebdomadaires (suivant la disponibilité) pour un total de 200h à 400h	selon préconisations de l'INSTEP	Nationalité étrangère, typologies analphabétisme et FLE, signataires du CAI souhaitant poursuivre l'apprentissage du français, primo-arrivants n'ayant pas bénéficié d'une prescription CAI, personnes en recherche d'emploi, salariés en démarche individuelle, inactifs en France depuis moins de 5 ans	Personnes ayant bénéficié de la formation CAI et ayant besoin de cours supplémentaires.

	Atelier VOCE	CUCS	POURSUITE	Sens	20 séances de 2h (du 5 avril au 20 décembre) - Entrées et sorties permanentes	12	D'origine étrangère, typologies analphabétisme et FLE	Développement de l'expression orale, gestion vocale, maîtrise de soi.
	Atelier sociolinguistique par le théâtre	CUCS	GRETA	Sens	35 séances de 3h (du 12 mars au 29 juin) - Entrées et sorties permanentes	12	D'origine étrangère, typologie FLE	Développement de la compréhension et de l'expression à l'oral
	Atelier vie quotidienne	CUCS et fonds propres	IFPA - ATLAS	Sens	12 séances de 2h (du 13 mars au 12 juin) - Entrées et sorties permanentes	12	D'origine étrangère, typologies analphabétisme et FLE	Développement de la compréhension et de l'expression à l'oral pour l'autonomie dans la vie quotidienne
	Atelier accompagnement de la parentalité	CUCS	IFPA - ANIM' ARENES	Sens	2h par semaine - Entrées et sorties permanentes	12	D'origine étrangère, typologies analphabétisme et FLE	Développement de la compréhension et de l'expression à l'oral pour l'accompagnement de la parentalité
	Atelier oral fondamental	CUCS	IFPA	Auxerre Ste Geneviève	78 heures du 10 avril au 19 juin 2012 répartis sur 2 demi-journées de 3 heures/ hebdomadaires - lundi et mardi après midi Maison de quartier	12	D'origine étrangère, typologie FLE ou analphabétisme, ne possédant pas les capacités de compréhension et d'expression orales en langue française.	Développement de la compréhension et de l'expression à l'oral.
	Atelier Lire et Ecrire	CUCS	IFPA	Auxerre Rive Droite	78 heures du 10 avril au 19 juin 2012 répartis sur 2 demi-journées de 3 heures/ hebdomadaires - lundi et mardi après midi	12	D'origine étrangère, typologie analphabétisme essentiellement ou FLE débutant en lecture et écriture	Acquisition des mécanismes élémentaires en lecture et écriture.

Atelier Lire-Ecrire débutant	CUCS	IFPA	MIGENNES	69 heures d'avril à décembre à raison de 3 heures/semaine	10 à 12	Typologies analphabétisme essentiellement ou FLE débutant en lecture et écriture ILL peu scolarisés.	Acquisition des mécanismes élémentaires en lecture et écriture.
Atelier Lire -Ecrire perfectionnement	CUCS		MIGENNES		10 à 12	FLE et ILL situés sur en A2 sur la grille CECF en lecture et écriture.	Perfectionnement en Lecture et à l'écrit.
Atelier Code de la route	CUCS	Inter'act	MIGENNES	6h/semaine décembre 2011/Avril 2012	10 à 12	Toutes personnes souhaitant passer le permis de conduire et inscrites au code de la route.	Alternance Code de la route avec monitrice auto-école et renforcement linguistique avec formatrice.
Atelier Communiquer en Français	Ville de JOIGNY - CUCS	Jardin du Savoir	JOIGNY - Sens	2 x 3h30 ou 2h par semaine - Entrées et sorties permanentes	Variable	D'origine étrangère, typologies analphabétisme et FLE.	Acquisition des compétences linguistiques de base à l'oral et à l'écrit.
Atelier Communiquer en Français	Ville de CHENY	Bénévole Ecole des parents	CHENY	2h par semaine - Entrées et sorties permanentes	Variable	D'origine étrangère, typologies analphabétisme et FLE.	Acquisition des compétences linguistiques de base à l'oral et à l'écrit.
Atelier Communiquer en Français	COALLIA ex AFTAM		JOIGNY	2h par semaine - Entrées et sorties permanentes	Variable	D'origine étrangère, typologies analphabétisme et FLE.	Développement de la compréhension et de l'expression à l'oral pour l'autonomie dans la vie quotidienne.

Atelier Linguistique Santé, Hygiène de vie	CUCS	IFPA	Avallon	60 heures	12	Femmes d'origine étrangère	Développer des compétences langagières. Se repérer dans les écrits relatifs à la santé. Etre autonome dans toutes les démarches inhérentes à sa santé ou celle de ses proches. Développer les notions d'hygiène de vie.
Atelier Socio-linguistique		CCAS Centre Social	Tonnerre	Mardis et jeudis matin Entrées et sorties permanentes	12	Tout public en situation d'analphabétisme et FLE de petit niveau	Développer l'oral, se familiariser avec un code écrit

ANNEXE 2

Dispositif de formation linguistique de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)



DISPOSITIF DE FORMATION LINGUISTIQUE HORS CONTRAT D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION

La loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion donne à l'OFII une compétence élargie en matière d'intégration. Depuis le 1^{er} juillet 2009, l'Etablissement prend en charge les actions d'apprentissage du français des publics « hors CAI » gérées auparavant par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (l'Acse). Cette compétence intervient en complément du dispositif d'apprentissage du français dont bénéficient les signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) à qui il est fait obligation de suivre un apprentissage du français pour acquérir un niveau minimum d'autonomie linguistique lorsque le besoin en est établi.

Les publics éligibles au dispositif hors CAI

Les personnes susceptibles de bénéficier du dispositif hors CAI doivent être autorisées à résider légalement et durablement sur le territoire français :

- les candidats à la nationalité française
- les personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi du fait d'une maîtrise insuffisante de la langue
- les signataires du CAI à qui une prescription linguistique n'a pu être proposée dans le cadre du contrat d'accueil (du fait d'un niveau supérieur au DEFL A1) ou désirant poursuivre la formation entreprise dans le cadre du CAI
- les femmes rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne du fait d'un manque d'autonomie linguistique
- les salariés (dans le cadre d'une démarche individuelle hors plan de formation de l'organisme employeur)

Les personnes ayant acquis la nationalité française (par décret ou par déclaration) ne sont pas éligibles au dispositif.

Ce dispositif de formation n'ouvre pas de droit à la rémunération.

Les parcours de formation

Trois types de parcours d'une durée maximale de 400 heures sont proposés aux bénéficiaires en fonction de leur profil et de leurs besoins :

> DILF (Diplôme initial de langue française)

Il a été créé spécifiquement pour le CAI, il tend à valoriser les premiers acquis en français, à l'oral comme à l'écrit, notamment chez les personnes non ou peu scolarisées ; ce type de parcours est donc prescrit de manière marginale dans le cadre du dispositif hors CAI

> DELF A1 (Diplôme d'études en langue française A1)

Il correspond au premier niveau d'utilisation de la langue défini par le Cadre européen commun de référence pour les langues.

> DELF A2 (Diplôme d'études en langue française A2)

Il correspond au niveau utilisateur élémentaire du cadre européen et atteste de la maîtrise des structures de base de la langue.

Les prescripteurs

Les personnes susceptibles de relever d'un apprentissage du français dans le cadre du dispositif hors CAI peuvent être orientées par :

- les préfectures
- les conseillers de Pôle Emploi
- les associations de proximité
- les organismes de formation
- les services sociaux
- les municipalités

Les publics sont orientés par les prescripteurs auprès des titulaires du marché de l'OFII. L'offre de formation disponible suppose une mixité des groupes CAI/hors CAI. Certains sites de formation, du fait de la faiblesse des effectifs CAI, ne peuvent faire l'objet d'une ouverture des cours.

	Titulaires du marché	Lieux de formation
Côte d'Or	CESAM 24 Avenue de Stalingrad 21000 Dijon Tél : 03 80 73 91 40 Fax : 03 80 73 91 49 Contact : Mme Bernadette CHAHMI Mail : bchahmi@cesamformation.org	Dijon Chenôve Beaune
Nièvre	FORUM Formation 10 Rue François Mitterand 58000 Nevers Tél : 03 86 23 97 32 Fax : 03 86 59 23 87 Contact : Mme Marie-Evelyne LEFEVRE Mail : forum1@wanadoo.fr	Nevers Clamecy Cosne Cours Sur Loire
Saône-et-Loire	FRATE Formation Conseil 9 Bis Rue Gabriel Vicaire 01000 Bourg en Bresse Tél : 04 74 47 32 96 Fax : 04 74 47 32 81 Contact : Mme Nathalie BOURRIN Mail : contact@frateformation.net	Mâcon Chalon-sur-Saône Le Creusot Montceau-les-Mines Autun Digoïn
Yonne	GRETA Avallon Tonnerre 31 Rue des Fusains 89200 Avallon Tél : 03 86 34 18 66 Fax : 03 86 34 56 34 Contact : Mme Sandrine GAUDILLIER (gretaofii@ac-dijon.fr) Co-traitant : FORUM Formation Contact : Mme Monique DINE Mail : forum89.ofii@voila.fr	Greta : Avallon Tonnerre FORUM Formation : Auxerre Sens Joigny Migennes Saint Florentin

ANNEXE 3

**Le dispositif « compétences-clés »
(DIRECCTE)**


 > ACTION

pour l'emploi et la formation

La formation compétences clés

Objectif

La formation compétences clés permet de développer une ou plusieurs compétences fondamentales : compréhension et expression écrites - mathématiques, sciences et technologies - bureautique et internet - aptitude à développer ses connaissances et compétences - initiation à une langue étrangère.

C'est une formation dont les dates, la durée, le rythme et le contenu sont personnalisés en fonction du projet d'insertion professionnelle de chacun.

La formation vise l'accès à un emploi, à un contrat en alternance ou à une formation qualifiante, la réussite à un concours ou l'obtention d'une promotion professionnelle.

Elle peut aussi avoir lieu parallèlement à un contrat aidé ou à une formation qualifiante.

Public

La formation compétences clés s'adresse en priorité :

- > aux demandeurs d'emploi ;
- > aux jeunes de seize à vingt-cinq ans sans emploi et sortis du système scolaire ;
- > aux salariés en insertion par l'activité économique ou en contrat aidé, en complément des obligations de formation de l'employeur, et sous réserve que l'employeur rémunère le salarié pendant la formation ;
- > aux salariés qui souhaitent développer leurs compétences clés sans que leur employeur en soit informé.

Quelles sont les conditions requises pour y participer ?

Il suffit d'avoir un projet d'insertion professionnelle, d'être motivé, de parler français (à défaut une formation au français langue étrangère doit être suivie en amont de la formation compétences clés), d'avoir un niveau de formation VI ou V.



La formation compétences clés est financée par le ministère du travail, de l'emploi et de la santé et par le Fonds social européen



> ACTION

pour l'emploi et la formation

Comment ça marche ?

- Le demandeur d'emploi ou le jeune s'adresse à son conseiller au sein de Pôle emploi, de la mission locale ou du Cap emploi, qui prescrit la formation compétences clés. Si l'apprenant dispose d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) ou d'un contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), le conseiller inscrit la formation compétences clés dans le PPAE ou le CIVIS.
- Moins de deux semaines plus tard, l'organisme de formation téléphone au demandeur d'emploi ou au jeune, afin de l'inviter à un rendez-vous avec son formateur référent.
- L'apprenant et son formateur référent définissent ensemble les dates, la durée, le rythme et le contenu de la formation, en fonction du projet d'insertion professionnelle, des attentes et des besoins de l'apprenant.
- Le rythme hebdomadaire de la formation est compatible avec une recherche d'emploi (au maximum 18 heures de formation par semaine). En effet, la formation compétences clés et la démarche d'insertion professionnelle sont concomitantes et non consécutives.
- La formation peut être temporairement ralentie ou suspendue si l'apprenant en fait la demande, notamment pour des raisons professionnelles. Toutefois, il ne peut s'écouler plus de douze mois entre le début et la fin de la formation.
- L'entrée en formation ne remet pas en cause le droit des demandeurs d'emploi indemnisés (et des jeunes en CIVIS) au versement de leurs allocations. Les salariés en contrat aidé sont quant à eux rémunérés par leur employeur.

» À SAVOIR

L'État ne verse pas aux apprenants une rémunération spécifique au titre de cette formation. L'organisme de formation ne demande aucune contribution financière aux apprenants.

À qui s'adresser ?

Le demandeur d'emploi ou le jeune s'adresse à son conseiller au sein de :

- Pôle emploi - 39 49 (numéro de téléphone unique) www.pole-emploi.fr
 - ou de sa mission locale www.cnml.gouv.fr/annuaire/
 - ou de Cap emploi www.capemploi.com
- Autre public : www.emploi.gouv.fr/fcc • www.orientation-formation.fr • www.fse.gouv.fr

Pour aller plus loin

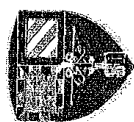
Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie

Articles L. 6111-1 et L. 6111-2 du code du travail

Recommandation du Parlement européen et du Conseil n° 2006/962/CE du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

ANNEXE 4

**Données de la Journée Défense et Citoyenneté
(Centre du service national de Dijon)**



Les profils



Profil 0 : pas de problème

Profil 1 : ces jeunes ne disposent pas de mécanismes efficaces de traitement de mots écrits corrélativement à une compréhension très déficiente

Profil 2 : idem que le profil 1 bien que le niveau linguistique soit correct

Profil 3 : pour ce profil, le déficit de compréhension est sans doute lié à un niveau linguistique très faible

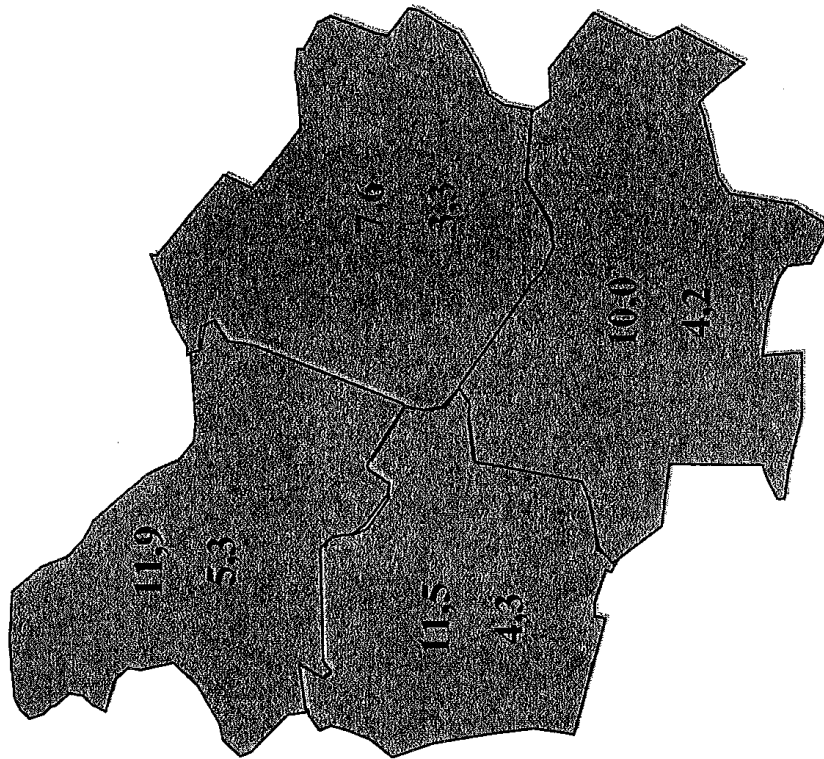
Profil 4 : ces jeunes « faibles lecteurs » sont capables de lecture à voix haute, ont un niveau linguistique correct mais ils comprennent mal ce qu'ils lisent



La JDC Bourgogne

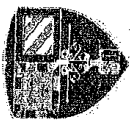


ALPHABÉTISME EN RÉGION EN 2010



TOUS PROFILS
REGION : 9,8 %
FRANCE. : 9,7 %

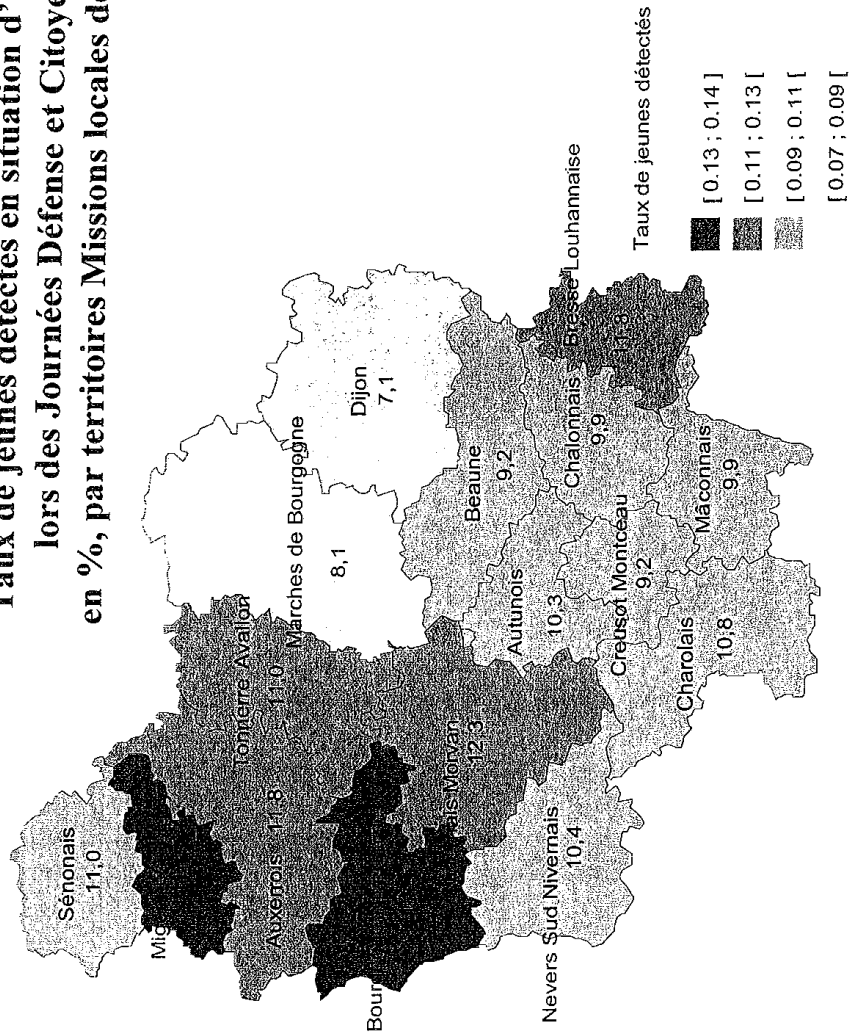
PROFILS 1-2
REGION : 4,2 %
FRANCE. : 4,4 %



Répartition géographique des détectés



Taux de jeunes détectés en situation d'illettrisme
 lors des Journées Défense et Citoyenneté
 en %, par territoires Missions locales de résidence



ANNEXE 5

**Présentation des plates formes de Suivi et d'Appui
aux jeunes décrocheurs
(Inspection académique)**

Plates formes de Suivi et d'Appui aux jeunes décrocheurs

lutte contre le décrochage

département de l'Yonne

- Responsable départemental : José JACQUEMAIN
- Responsable Bassin Sud : Marie-Françoise DURNERIN
- Responsable Bassin Nord : Myriam BOBET
- Coordonnatrice départementale : Alexandra LENAIN

décrocheur

4 critères :

- Âgé de 16 ans et plus,
- Scolarisé l'année précédente,
- N'ayant pas obtenu le diplôme du cursus de formation suivi l'année précédente,
- Non scolarisé dans un autre dispositif de formation initiale ou non inscrits en apprentissage,

Rôle des PSA plates formes de suivi et d'appui

Organiser une prise en charge des jeunes décrocheurs plus rapide et mieux coordonnée :

- Mettre en commun des informations dont disposent les différents acteurs pour assurer un repérage des jeunes,
- Rechercher les meilleures conditions pour accompagner le retour dans une formation ou dans un processus de qualification et d'accès à l'emploi
- Coordonner l'action de tous les acteurs impliqués

les partenaires

- **Cercle 1 : instance opérationnelle de la PSA mise en place des actions**
 - Education Nationale (IA, Bassin, MGI, GIO), Préfecture (DDCSPP) missions locales, mairie (PRE, CUCS), services sociaux, DIRECCTE
- **Cercle 2 : cercle élargi**
 - Acteurs qui repèrent les décrocheurs et offrent de solutions : établissements d'enseignement, PJJ, communes, Organismes de formation (dont les GRETA), associations, PIJ, CPEY, Pôle emploi, JDC, DIRECCTE ...
- **Cercle 3 : cercle d'acteurs étendu**
 - Acteurs informés du fonctionnement de la PSA : chambres consulaires (CCI, CMA, CA) organisations patronales, pôle emploi, employeurs, organisations de familles (FCPE, PEEP), ...

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Protection de la Population / **PRE** : Programme Réussite Éducative / **CUCS** : Contrat Urbain de Cohésion Sociale / **ANRU** : agence nationale du Renouvellement Urbain / **PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse / **DIRECCTE** : Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi / **PIJ** : Point d'Information Jeunesse / **JDC** : Journées Défense et Citoyenneté / **CPEY** : Comité de Protection de l'Enfance de l'Yonne / **FCPE** : Fédération des Conseils de Parents d'Élèves / **PEEP** : association des Parents d'Élèves de Enseignement Public /

Plates formes de suivi et d'appui

les étapes

- > repérage**
- > contact et suivi**
- > solutions**

Les étapes

> Repérage des jeunes

- **Listes RIO**

Outil du SIEI (système interministériel d'échanges d'informations)

acteurs du repérage : établissements d'origine
(publics, privés, CFA, agriculture, ML, etc ...)

- **Repérage et signalement des jeunes**
par les EPLE

Rôle des établissements

publics et privés sous contrat de l'EN, CFA, Agriculture,

- **Analyse de la liste RIO** (par les établissements et les services de l'orientation)
 - Vérifier la situation des jeunes et mettre à jour la liste.
- **Repérage des décrocheurs tout au long de l'année**
 - Communiquer les coordonnées des jeunes aux PSA (le CIO centralise les informations)
- **Prévention du décrochage**
 - Cellules de veille
 - Accompagnement individualisé
 - Partenariat avec les acteurs de l'insertion et la PSA

les étapes

> Contact et suivi des jeunes par des plates formes d'accueil mensuelles

Bassin Nord : Sens et Joigny
Bassin Sud : Auxerre

- > Accueil des jeunes décrocheurs,
- > Proposition de solutions

Co-animée par les partenaires :

- Mission Générale d'Insertion
 - Centre d'Information et d'Orientation
 - Mission locale
 - établissements, centres de formation (EPL, CIFA, MFR, ...),
Chambres consulaires
- Présence ponctuelle selon les périodes de l'année.

Les étapes > **Solutions**

- Encourager la réflexion sur l'offre de solutions sur le territoire afin de mieux répondre aux besoins des jeunes.
- Dresser un état des lieux de l'offre locale, des acteurs qui proposent les solutions (créer un guide)
- Rendre ces solutions lisibles par tous (jeunes, familles, acteurs locaux).

ANNEXE 6

Composition des instances

Agir ensemble contre l'illettrisme

Composition des instances

1- COMITE DE SUIVI

- Marie-Jeanne CLAVEL, délégué du Préfet pour les quartiers d'Auxerre
- Armelle JAGNEAU, délégué du Préfet pour les quartiers de Sens
- Florence PERROT, association CLEF
- Nicolas MOREAU, DIRECCTE
- Alain PERROT, UT DIRECCTE
- Dominique PANDAL, conseil régional de Bourgogne
- Françoise LAFERRIERE, OFII
- Michel FICHOT, centre du service national de Dijon
- Marion LE GUILLARD, conseil général de l'Yonne
- Robert WOJAS, CNFPT
- Brigitte CHAILLET-NAHAN, Mission locale des jeunes de l'Auxerrois
- M. ROUSSEAU/Mme HUET-MICHEL, COALLIA
- Mme SIDOU, ENTRAIN
- Mme LENAIN, inspection académique

2- COMITE DE PILOTAGE

- Secrétaire Général de la Préfecture
- Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
- Déléguées du Préfet pour les quartiers d'Auxerre et de Sens
- Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)
- Association Communiquer Lire Ecrire Former (CLEF)
- Conseil régional de Bourgogne
- Conseil général de l'Yonne
- Centre du service national de Dijon
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
- Unité territoriale de la DIRECCTE
- Direction des services départementaux de l'Education Nationale de l'Yonne

ANNEXE 7

Glossaire des sigles utilisés

Agir ensemble contre l'illettrisme

Glossaire des sigles utilisés

CLEF	Association Communiquer Lire Ecrire Former
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
COALLIA	Ex AFTAM COALLIA est composé de « co » qui signifie « avec/ensemble » en latin et du verbe « allier »
DDCSPP	Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DIRECCTE	Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
GIP-FCIP	Groupement d'intérêt public – Formation Continue et Insertion Professionnelle
GRETA	Groupement d'établissements publics d'enseignement
JDC	Journée Défense et Citoyenneté (ex JAPD)
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
UT DIRECCTE	Unité territoriale de la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi